

Montréal, le 28 février 2017

**Par courriel**

Mme Charlotte Horny  
Conseillère en aménagement  
Service de la mise en valeur du territoire  
Direction de l'urbanisme  
Ville de Montréal

**Objet : Consultation publique sur le projet de PPU Assomption Nord**

Bonjour Madame Horny,

Pour faire suite à la séance d'information du 15 février dernier, la commission de l'Office chargée de mener la consultation publique sur le projet mentionné en objet vous soumet une liste de demandes faites par la commission elle-même et par des participants lors de la période de questions.

- 1) Quelles sont les mesures envisagées lors de la mise en place du réseau cyclable sur le territoire du PPU afin de permettre une cohabitation optimale entre les cyclistes, les piétons et les véhicules lourds provenant des entreprises situées à l'intérieur du secteur Assomption Nord?

« **Michel Séguin, commissaire :**

*Avec la situation actuelle et ce qui est prévu de la continuité du réseau cyclable sur les deux rues qui abordent l'entreprise, est-ce que vous avez prévu des mesures par rapport à la cohabitation entre les piétons et les cyclistes qui vont arriver sur ces rues et la continuité des entreprises existantes qui ont des camions?<sup>1</sup> »*

- 2) La commission a bien reçu le lien vers le portail des données ouvertes de la Ville de Montréal concernant le débit de circulation aux intersections. Considérant que les données disponibles sur ce portail sont des données brutes pour l'ensemble

---

<sup>1</sup> Transcription de la séance d'information du 15 février 2017, document 6.1, L. 2449-2454

du territoire de la Ville de Montréal, la commission souhaiterait recevoir les données pour les intersections du territoire du PPU et aux alentours de celui-ci dans un format ne nécessitant pas la création d'une base de données.

- 3) Deux résidents du secteur ainsi que la commission souhaiteraient obtenir des projections sur l'évolution des débits de circulation en lien avec les développements prévus dans le secteur et le prolongement du boulevard de l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame.
  - a. Pour le territoire du projet de PPU

**« Jean Paré, président :**

*Si c'est possible d'avoir des valeurs quantitatives, des chiffres sur le débit actuel du boulevard l'Assomption et sur la manière dont on s'attend à ce qu'il évolue avec les projets, à la fois d'agrandissement et bien sûr l'incidence du développement dans ce secteur-là, normalement ça devrait donner lieu à des hypothèses sur l'augmentation ou la stabilisation ou les variations dans la circulation. Alors plus vous pourriez être précis là-dessus, plus ça serait apprécié<sup>2</sup>. »*

- b. Pour le boulevard de l'Assomption au nord de la rue Sherbrooke

**« Mme Nathalie Bazzo :**

*Oui. Avec l'ouverture du boulevard l'Assomption plus vers le sud et avec aussi la rue Souigny qui va être modifiée ou quelque chose comme ça, est-ce qu'on a étudié l'impact de la circulation sur le boulevard l'Assomption mais au nord de la rue Sherbrooke? (...) ma question, ce n'est pas juste au niveau du camionnage, mais c'est au niveau aussi de toute la circulation qui va provenir du prolongement du boulevard l'Assomption<sup>3</sup>. »*

- 4) Lors de la séance d'information du 15 février dernier, M. Réjean Boisvert a mentionné la possibilité d'implanter des S3R<sup>4</sup> pour les résidents. De quoi s'agit-il?
- 5) Merci de nous avoir fait parvenir les coupes actuelles du boulevard de l'Assomption, des rues Chauveau et de Marseille, ainsi que celle de l'avenue Pierre-de-Coubertin en réponse à la question de M. François Gagnon. Celles-ci ont été déposées dans le dossier de documentation sur le site Web de l'OCPM<sup>5</sup>. Est-ce que les lignes rouges sur ces coupes de rue représentent la limite de l'emprise publique de ces voies de circulation?

---

<sup>2</sup> Transcription de la séance d'information du 15 février 2017, document 6.1, L. 834-839

<sup>3</sup> Transcription de la séance d'information du 15 février 2017, document 6.1, L. 3070-3073 et 3134-3135

<sup>4</sup> Transcription de la séance d'information du 15 février 2017, document 6.1, L. 1125

<sup>5</sup> Documents 3.10.1 à 3.10.4

La commission souhaiterait obtenir une réponse à ces questions avant le mardi 7 mars 2017, afin de permettre aux citoyens et aux organismes qui désirent déposer un mémoire de prendre connaissance des réponses avant la date limite d'inscription qui est le 9 mars 2017.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud  
Secrétaire de commission  
Office de consultation publique de Montréal